



Centre Communal
d'Action Sociale

RAPPORT ANNUEL

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

« Qualité de vie et Droits des personnes en situation de handicap »

Ville de Libourne

Année 2020

SOMMAIRE

Introduction.....	Page 3
1. Voirie	Page 4
2. Cadre bâti – Etablissements recevant du public.....	Page 5
3. Espace public : les quais des berges.....	Page 6
4. Actions auprès du public	Page 7
Conclusion	Page 12

INTRODUCTION

En lien avec la démarche accessibilité, la Ville de Libourne et son CCAS, dans le cadre « d'Action Cœur de Ville » et du projet urbain, souhaitent mener une démarche globale et transversale sur la place des séniors et des personnes en situation de handicap dans un territoire plus inclusif :

- En adhérant au Réseau Français « Villes Amies des Aînés » pour les seniors, en activant une démarche participative et transversale s'appuyant sur plusieurs politiques municipales et permettant la mise en valeur du travail déjà mené. L'élaboration d'un plan d'actions sera proposée, faisant suite à une phase d'évaluation du territoire par la présentation d'un audit urbain.
- Par le renforcement du schéma d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. 3 thématiques ont été retenues : Petite enfance, culture et habitat avec élaboration d'un plan d'actions.

L'accessibilité et l'inclusion s'inscrivent dans le programme politique 2020-2026, dans les engagements suivant :

- **Projet Urbain « Libourne 2025 »** : Finaliser les aménagements des quais, créer un plan vélo avec un réseau de pistes cyclables de 6km et instaurer la zone 30 dans la bastide, rénover la rue Gambetta, aménager la Place Joffre.
- **Révéler les identités des quartiers** : Améliorer la qualité des chaussées et trottoirs, continuer les aménagements de certains axes comme l'avenue Foch et le giratoire Jean Moulin.
- **Habitats et logements** : Encourager un modèle d'habitat collectif innovant (habitat participatif, espace partagé, mixité intergénérationnelle), lutter contre l'habitat indigne, finaliser la restructuration de la résidence Autonomie.
- **La Culture** : Travailler à une culture inclusive ouverte à toutes formes de handicap et développer un pôle culturel sur un îlot accessible et visible. Lutter contre l'isolement des séniors grâce à l'accès à la culture et aux loisirs.
- **Solidarité, séniors** : Obtenir le label « Ville Amies des Aînés », lutter contre l'isolement des séniors en favorisant l'accès à la culture et aux loisirs.
- **Accessibilité** : Poursuivre le programme d'effacement des réseaux électriques en vue de l'amélioration de l'accessibilité des trottoirs, assurer l'accès de la gare SNCF, poursuivre les travaux de mise en accessibilité de la Ville et des bâtiments publics en lien avec l'ADAPH, améliorer l'utilisation de l'outil numérique en valorisant l'accessibilité.

En raison du contexte sanitaire, la commission communale d'accessibilité ne s'est pas réunie en 2020.

1. VOIRIE

1.1 Actions municipales

Politique municipale :

Poursuite de la mise en accessibilité de la voirie

Le budget

- Vote au budget 2020 = 50 000 € (+ 20 000 par rapport à 2019)
- Budget utilisé 2020 = 47 618 € (inclus report de paiement de travaux faits en 2019)

Descriptif

- Actions faites en terme de voirie : Mise en conformité PMR rue de Montaudon (8 dépressions).

1.2 Actions prévues pour 2021

- Mise en conformité PMR avenue Gallieni, coût estimé = 30 000 €

2. CADRE BATI – ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

2.1.1 Année 2020

- Parking souterrain ; traité dans le cadre de la DSP, travaux programmés du 21/09/2020 au 01/03/2021
- Centre culturel du carmel ; travaux à l'étude
- Gymnase Henry Brethous ; non traité
- Gymnase Kany ; bâtiment accessible reste la voirie.
- Hôtel de ville – annexe Paul Bert ; partiellement traité suite aux travaux de l'espace familles
- Stade de la jalousie ; vestiaires reconstruits ; site accessible

2.2 Perspectives 2021

Budget prévisionnel : 50 000€

Terminer l'accessibilité des bâtiments suivants :

- Ecole élémentaire Simone Veil
- Ecole maternelle des Charruauds
- Théâtre du Liburnia
- Ecole élémentaire Marie Marvingt
- Ecole maternelle de Garderose

Pour l'hôtel de ville, un architecte a été missionné pour la poursuite de l'accessibilité jusque dans la cour où se situent les sanitaires PMR.

3. ESPACE PUBLIC : LES QUAIS DES BERGES

3.1 Actions municipales

Descriptif et principe du projet

- L'enjeu du projet « Quais de la confluence » est le réinvestissement des quais et des rives de l'Isle et de la Dordogne, par les libournais et les visiteurs. Il s'agit également d'en valoriser le paysage et de connecter ces espaces naturels aux quartiers qui les longent.
- Coordination active des projets : cœur de bastide, assainissement, pont de Bordeaux, ponton mixte «Plaisance-promenade », restaurant du quai souchet, mise en lumière.

3.2 Calendrier 2019 - 2021

Phase prévisionnelle	Date des travaux	Coût HT en euros
Phase 4 : du quai du Priourat à la rue des Tonneliers avril 2018 à décembre 2018.	Travaux commencés en octobre 2018 et finis en juin 2019	780 000 €
Capitainerie et point accueil office de tourisme : Travaux de janvier 2019 à février 2021	Inauguration prévue le 5 mars 2021	495 000 €
Tranche conditionnelle 1 : de la rue Louise Michel à la Fontaine Roudeyre	Travaux juillet 2020	740 000 €
Tranche conditionnelle 2 : de la rue des Tonneliers au carrelet municipal de Font-Moreau	Travaux février à octobre 2021	880 000 €

4. ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP CCAS / VILLE DE LIBOURNE

4.1 Maintien à domicile des personnes en situation de handicap

Le CCAS et le CIAS du fait de leurs missions, contribuent au maintien à domicile des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite grâce au :

- Portage des repas à Domicile (PRD) = 28 personnes en situation de handicap (+5 par rapport à l'année dernière) ;
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) = 70 personnes ;
- Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) = 11 personnes, dont 1 prise en charge par le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

4.2 Accueil des personnes en situation de handicap

La mission handicap nommée « Droit et Qualité de vie des personnes en situation de handicap », créée en 2004, a pour mission notamment l'accueil des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Depuis 2018, la mission handicap coordonne cette mission en lien avec le service évaluation du CCAS.

Plus de 90 % des personnes accueillies sont des personnes adultes, sans enfant. Les personnes avec enfants sont orientées en général vers la Maison Départementale de la Solidarité.

Service évaluation	Mission handicap
55 contacts → Informations relatives au droit	10 contacts → 4 demandes d'aide financière : dossier instruit et présenté en commission
29 dossiers d'aide sociale pour personnes en situation de handicaps constitués, vérifiés, envoyés au département → 9 dossiers de première demande → 20 dossiers de renouvellement (dossiers service ménagers et/ou hébergement)	→ 4 informations relatives au droit (dossiers MDPH – place de stationnement handicapé)
→ 146 visites à domicile (VAD) pour des ouvertures de droit (PA et PH) et 8 VAD dans le cadre de l'Aide sociale PA /PH	

4.3 Aide facultative des personnes en situation de handicap

Le règlement d'intervention des aides facultatives du CCAS prévoit les aides attribuées par la mission handicap. (délibération du 28/10/2019).

L'objectif est :

- d'apporter une réponse à une demande d'aide financière émanant des personnes en situation de handicap, de leurs familles, ou des partenaires, concernant l'aménagement du logement, l'aménagement du véhicule, l'achat de matériel spécifique (fauteuil roulant, matériel informatique...), toute autre demande en lien avec le handicap ;

- de favoriser l'inclusion de la personne en situation de handicap en contribuant à la compensation du handicap.

Le budget prévoyait, pour 2020, 2000 euros.		
Aide financière	Montant attribué par la commission financière	Commentaire
Aide pour la scolarité d'une élève	500 euros	
Aménagement du logement	600 euros	Travaux non faits en 2020 – Dépense à reporter en 2021
Aménagement salle de bain	500 euros	
Aménagement salle d'eau	400 euros	

4.4 Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

o Emploi des personnes en situation de handicap

Tout employeur d'au moins 20 salariés doit employer des personnes qui bénéficient de l'obligation d'emploi dans une proportion de 6 % de l'effectif total. L'obligation d'emploi concerne tous les salariés du secteur privé ou public, quelle que soit la nature du contrat.

L'employeur public (mairie – CCAS – CALI) doit déclarer chaque année, au Fonds d'insertion pour les Personnes Handicapés de la Fonction Publique (FIPHFP) le nombre d'emplois occupé par un travailleur handicapé pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi légale. Si ce n'est pas le cas, il doit verser une contribution annuelle.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Les personnes qui ont obtenu la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- Les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle, titulaires d'une rente, ayant une incapacité partielle permanente au moins égale à 10% ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité, si celle-ci réduit d'au moins des deux tiers leur capacité de travail ;
- Les anciens militaires titulaires d'une pension d'invalidité ;
- Les sapeurs-pompiers volontaires victimes d'un accident dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Les titulaires de la carte d'invalidité ;
- Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée.

A cette liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi s'ajoutent : les agents reclassés, les agents qui bénéficient d'une allocation temporaire d'invalidité et les anciens emplois réservés.

Articles L.5212-13 et 5212-15 du code du travail et ancien article L.323-5 du code du travail

Contrat de sous-traitance

Le recours à la sous-traitance auprès des Etablissements de Services d'Aide au Travail (ESAT) était une modalité d'acquittement jusqu'en fin 2019 de l'Obligation d'Emploi de

Travailleurs Handicapés (OETH). Au 1^{er} janvier 2020, les contrats de sous-traitance sont pris en compte sous la forme d'une déduction de la contribution due

	CCAS	Mairie
Effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés au 1^{er} janvier 2019	7	36
Taux d'emploi légal (en %)	7, 24	7, 06

o Stages et Duoday

→ Le concept DuoDay a été créé en Irlande en 2008, repris en Belgique en 2010, puis dans toute l'Europe les années suivantes.

En France, c'est dans le Lot-et-Garonne que le DuoDay est né, à l'initiative d'un établissement médico-social accueillant des travailleurs en situation de handicap en milieu protégé. En 2018, sous l'impulsion de la Secrétaire d'Etat chargée des personnes en situation de handicap, Mme CLUZEL, il s'est déployé à l'échelle nationale, mobilisant entreprises et acteurs du territoire.

Il s'agit de permettre la formation, pour une journée, de duos, entre les personnes en situation de handicap et les professionnels volontaires dans les entreprises, collectivités ou associations.

L'objectif est de dépasser les préjugés et d'avancer vers l'inclusion.

Ce dispositif intègre complètement la démarche d'inclusion commencée sur la ville de Libourne.

En lien avec le Covid aucun Duoday n'a pu avoir lieu en 2020. (3 en 2021 pour la ville et le CCAS).

→ Les stages

La ville de Libourne et la Cali accueillent des stagiaires

608 stagiaires en 2020	
40 stagiaires émanant d'organismes d'insertion et d'inclusion soit 6,58 %	
Itep	6
IME St Emlion	2
Apajh	1
Esat St Seurin sur l'Isle	1
IME Château Terrien	3
Pôle emploi	7
Mission locale	18
Socrate	2

En 2020 : 608 stagiaires avec 40 personnes émanant d'organismes d'insertion et d'inclusion soit 6,58 %.

En 2020 de nombreux stages ont été annulés en lien avec le confinement et la fermeture de certains services depuis le second confinement (musée, piscine). Certains services ne souhaitent pas accueillir dans ce contexte : CCAS, Maison des associations, tous les services où le télétravail est privilégié (communication, évènementiel, pôle technique).

4.5 Accès à la culture, aux sports et à la vie quotidienne

o Semaines du Vivre Ensemble : du 30 Mars au 12 Avril 2020

Ces semaines sont coordonnées par la mission handicap, dans le cadre des semaines du handicap physique et de la santé mentale, en partenariat avec les différentes associations du handicap, 3^{ème} âge, sportives, culturelles...) et les services municipaux. Elles ont pour objectif de proposer de partager avec tous des événements autour de la culture et de la pratique sportive.

Ces semaines ont été prévues pour 2020 mais annulées en lien avec la crise sanitaire.

o Collaboration avec Mobalib

A la suite de la convention signée entre Mobalib et la ville de Libourne le 13 novembre 2019, 80 établissements et services ont été référencés sous forme de fiche.

4.6 Transport des personnes à mobilité réduite

Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), La Cali organise un Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)

C'est un service dédié aux personnes :

- o en situation de handicap,
- o ou en perte d'autonomie permanente ou momentanée,
- o ou âgées de plus de 75 ans,
- o et nécessitant une aide au déplacement.

Libournais inscrits au TPMR en 2020	718 libournais inscrits : <ul style="list-style-type: none">- 85 personnes sont en fauteuil roulant,- 4 personnes sont en fauteuil roulant + malvoyantes- 45 personnes sont non-voyantes/malvoyantes.
Libournais ayant utilisés le TPMR en 2020	18 en fauteuil roulant 1 en fauteuil roulant + malvoyante 12 non- voyantes, malvoyantes

4.7 Démarche ville inclusive

La démarche ville inclusive prévue en 2020 a pris du retard :

- Les deux études portées par les cabinets Adams et Généracio débutées en 2019 ont été interrompues dès les mesures de confinement nécessitées par la crise sanitaire de mars 2020 (ces études devant fonctionner sous la forme d'ateliers participatifs).
- Le départ du référent du projet, le directeur du CCAS, a occasionné une désorganisation momentanée du suivie de ce dossier.

Ces deux études doivent reprendre leurs cours début 2021 et leur achèvement est attendu pour l'été 2021.

CONCLUSION

La démarche inclusive va se poursuivre sur l'année 2021 :

- Rédaction de feuilles de route, sur la durée du mandat municipal, en lien avec le travail des cabinets Généracio et Adams.
- La compagnie de théâtre de rue la baleine cargo, en résidence au Liburnia, a construit son projet artistique inclusif et participatif « Ma montagne » prévu pour Fest'arts 2021. Elle sera régulièrement au théâtre jusqu'en avril pour ce projet qui s'écrit en lien étroit avec 15 résidents de l'œuvre de la miséricorde », l'IME de Lussac, le kiosque 12 et les résidences autonomie Henri Moreau et le Carmel.
1er atelier de danse et théâtres les 11 et 12 février / 2^{ème} atelier 15 et 16 avril / sortie atelier le 22 avril / spectacle pendant fest'arts.
- Au croisement de la démarche « Ville Inclusive », l'accessibilité de l'accueil physique et téléphonique aux personnes en situation de handicap auditif est une priorité. Des devis ont été faits, et des démonstrations ont été faites. La mise en place pour l'année 2021 dépendra notamment du vote du budget.
- Une proposition adaptée des semaines du Vivre Ensemble sera faite en lien avec le contexte sanitaire (petite jauge).
- Rédaction par Mobalib des 20 dernières fiches concernant les établissements publics de la ville de Libourne.